



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

Assemblée générale

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 12 novembre 1998,
à la salle Multimédia du pavillon Alphonse-Desjardins, à 16 heures**

0. Constatation du quorum

À 16 h 20, le président du SPUL, Gérald Lemieux constate que le quorum n'est pas atteint et ouvre l'assemblée. En l'absence de quorum, l'ordre du jour sera limité au point 1 pour la désignation d'un/e président/e d'assemblée et aux points 9 et 10 qui portent sur les modifications aux statuts. En effet, selon les articles 15.1 et 15.2 des statuts actuels du SPUL, le quorum de l'Assemblée générale est constitué des membres présents lorsque l'ordre du jour porte sur des modifications aux statuts du SPUL.

Les membres conviennent que l'ordre du jour régulier reprendra plus tard si le quorum est atteint.

1. Désignation d'un/e président/e d'Assemblée et d'un/e président/e suppléant/e

G. Lemieux agit comme président d'élection et appelle des candidatures au poste de président/e de l'assemblée.

G. Gendron propose la candidature d'Yves Hurtubise à la présidence de l'assemblée.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Yves Hurtubise est élu à l'unanimité.

9. Composition des sections et du Conseil syndical : modification des statuts (décision)

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter le projet de modification des statuts.

G. Lemieux rappelle les principes qui sous-tendent le projet de modification. Il s'agissait d'abord de mieux arrimer les sections et les unités de rattachement de sorte que l'activité syndicale soit plus près du vécu quotidien. L'exigence actuelle de 25 membres pour constituer une section oblige des regroupements de membres qui ont peu l'occasion de se côtoyer durant l'année.

Compte tenu de l'inégalité de la taille des unités de rattachement, il devient nécessaire de pondérer le nombre de voix que détiendra le ou la délégué/e en fonction du nombre de membres. Une formule a été établie en ce sens.

Les propositions de modifications du Comité exécutif sont mises au vote :

1. Que l'Assemblée générale adopte la nouvelle rédaction de l'article 36.1 des statuts du SPUL.

Adoptée à la majorité

2. Que l'Assemblée générale adopte l'abolition de l'article 37 actuel des statuts du SPUL.

Adoptée à la majorité

3. Que l'Assemblée générale adopte l'abolition de l'article 38 actuel des statuts du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

4. Que l'Assemblée générale adopte la nouvelle rédaction de l'article 18 (18.1, 18.2, 18.3 et 18.4) des statuts du SPUL.

Adoptée à la majorité

Proposition Ouellet-Larochelle

Que l'article 24 des statuts soit amendé pour se lire comme suit : Le quorum du Conseil syndical est fixé à 20 membres représentant au moins 100 voix.

Adoptée à la majorité

Que l'Assemblée générale adopte les corrections mineures d'orthographe ou de style et les ajustements de concordance entre les articles rendus nécessaires par les modifications.

Les articles visés sont les suivants : 1, 4.1, 16.3, 19, 20, 21.10, 39.2, 44, 46, 47, 55 et l'annexe (page 5).

Adoptée à l'unanimité

10. Référendum portant sur la modification des statuts :

Compte tenu que le nombre de membres s'étant prononcé sur les modifications proposées n'atteint pas le seuil exigé par les statuts, un référendum doit être tenu.

10.1 Élection d'un président/e d'élection

G. Gendron propose Yves Hurtubise comme président d'élection.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Yves Hurtubise est élu à l'unanimité.

10.2 Élection des scrutateurs et des scrutatrices pour le référendum

Proposition Lemieux-Turgeon

Que l'Assemblée générale confie au président d'élection, en l'occurrence, Y. Hurtubise, le soin de trouver les scrutateurs requis pour la tenue du référendum.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Lieux et période de vote référendaire (décision)

Le président du SPUL propose les périodes et les lieux de vote suivants :

† *Une période de vote à la fin de l'Assemblée générale pendant une heure au Cercle.*

† *Mercredi et jeudi, les 18 et 19 novembre de 9 heures à 17 heures aux pavillons Vachon et De Koninck de même qu'aux bureaux du SPUL du pavillon Alphonse-Desjardins.*

† *Le mercredi 18 novembre au Petit séminaire de 11 h 30 à 13 h 30.*

t *Le jeudi 19 novembre à la Fabrique de 11 h 30 à 13 h 30.*

Adoptée à l'unanimité

Le quorum ayant été atteint à 16 h 40, l'Assemblée convient de traiter les autres points à l'ordre du jour.

1. Élection d'un président suppléant de l'Assemblée générale

G. Lemieux propose Julien Vallières comme président suppléant.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Julien Vallières est élu à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 6, G. Lemieux demande d'ajouter : Confirmation de la nomination d'Albert Wilhelmy;

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 novembre 1997

Proposition St-Yves-Poulin

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 1997.

Adoptée à l'unanimité

4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 novembre 1997

En réponse à une question soumise l'an passé par un membre qui demandait quand avait été fait le dernier transfert de 100 000 \$ dans le fonds, J. Pottier rapporte que le dernier versement au Fonds de réserve a été fait en deux tranches de 50 000 \$ en mai 1995.

5. Rapport annuel 1997-1998 du Comité exécutif : réception et approbation

G. Lemieux rappelle les points saillants de la dernière année :

t La demande de congé de cotisation au Régime de retraite des professeures et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL) d'une valeur de 35 millions \$ de la part de l'Employeur a donné lieu à des pourparlers dont le déroulement a été relaté dans plusieurs numéros du SPULTIN. Ces pourparlers se sont soldés par un congé de cotisation pour l'Employeur d'un an, remboursé par une augmentation de 1,5 % des échelles salariales pour cinq ans, et par une entente qui permet au SPUL de définir les améliorations qu'il veut apporter au RRPPUL à partir des surplus actuariels.

t Le SPUL s'est objecté vivement au modèle d'université proposé par la Commission d'orientation où le professeur devient un rouage parmi d'autres au service de consommateurs que l'on souhaite de plus en plus nombreux. Le SPUL considère que l'Université est avant tout une communauté de professeurs et d'étudiants.

t La nouvelle convention collective entre le SPUL et l'Association des employées du SPUL prévoit que les agentes de secrétariat sont en vacances au mois de juillet, cette période coïncide avec la fermeture des bureaux du SPUL.

t La communication avec les membres a été l'objet d'une attention particulière. À titre indicatif, le président souligne la publication de 20 numéros du SPULTIN, l'organisation de rencontres avec les professeures et professeurs nouvellement retraités, de même que les professeures et professeurs en probation, et une tournée du campus.

Proposition Cescas-Turgeon

Que l'Assemblée générale approuve le rapport du Comité exécutif pour l'année 1997-1998.

Adoptée à l'unanimité

6. Rapport annuel de l'exercice financier du 1^{er} juin 1997 au 31 mai 1998

- **Confirmation de la nomination d'Albert Wilhelmy à titre de membre du Comité de surveillance**

À l'Assemblée générale de 1997, G. Babin, P. Larochelle et C. Banville avaient été élus membres du comité. Entre-temps, C. Banville est devenu membre du

Conseil syndical, ce qui entraînait son retrait du comité. Le Conseil syndical a nommé A. Wilhelmy lors de la réunion du 22 mai 1998. L'Assemblée générale est appelée à confirmer cette nomination.

Proposition du Comité exécutif

Que l'Assemblée générale confirme la nomination d'Albert Wilhelmy comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

- **États financiers : réception et approbation**

J. Pottier, trésorier du SPUL, présente les états financiers pour l'année 1997-1998.

Proposition Larochelle-Prujiner

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers 1997-1998 du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

- **Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL : réception**

J. Pottier présente le rapport soumis par le Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Proposition Laforest-Carrier

Que l'Assemblée générale reçoive le rapport 1997-1998 du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

7. Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL

Le Comité exécutif propose les personnes suivantes comme membres de ce comité pour la prochaine année :

A. Wilhelmy, J. Lemieux, M. Duguay.

Aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée.

A. Wilhelmy, J. Lemieux et M. Duguay sont élus à l'unanimité.

8. Prévisions budgétaires pour l'année 1998-1999 : réception

J. Pottier commente les principaux points de ce document adopté par le Conseil syndical.

Proposition Laquerre-Ouellet

Que l'Assemblée générale reçoive les prévisions budgétaires pour l'année 1998-1999.

Adoptée à l'unanimité.

9. Composition des sections et du Conseil syndical : modification des statuts (décision)

Ce point a été traité en début de séance.

10. Référendum portant sur la modification des statuts

Ce point a été traité en début de séance.

11. Perspectives pour l'année 1998-1999 (information)

G. Lemieux attire l'attention sur quelques sujets qui auront un intérêt particulier au cours de la prochaine année universitaire :

- L'année 1999 marquera le 25^e anniversaire du SPUL. Un comité prépare des activités afin de souligner cette étape historique de la vie de notre syndicat.
- Une décision arbitrale est attendue sur le grief sur le plancher d'emploi, vraisemblablement vers les mois d'avril ou de mai. Selon le SPUL, l'Employeur aurait dû embaucher 60 professeures et professeurs de plus au 1^{er} octobre 1997.
- Une réforme des prévoyances collectives est en préparation. Le projet

sera probablement soumis au Conseil syndical à l'hiver et à l'Assemblée générale par la suite.

12. Information du président et questions des membres

Le président n'a pas d'information supplémentaire à apporter et les membres ne soulèvent aucune question.

13. Divers

Aucun point n'est proposé.

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18 h 30.

Ghislain Gendron,
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé : _____

Le 11 novembre 1999

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)